

## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DL.19.008 – vente des parcelles cadastrées XZ n°s 133 et 134 par les Consorts POUX représentés par Monsieur POUX Joël à la commune

## Guillaume GUERRÉ expose :

Les Consorts Poux, représentés par Monsieur POUX Joël, propriétaires en indivision des parcelles cadastrées section XZ n°s 133 et 134, sont concernés par un alignement 7 rue de Montpatour. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieure à 180 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 180 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m²,

Considérant le courrier des Consorts POUX représentés, par Monsieur POUX Joël, reçut en mairie le 16 janvier 2019, confirmant leur volonté de régulariser cet alignement.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2019, Il est proposé aux membres de la commission Aménagement et Cadre de Vie d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles XZ n°s 133 et 134, situées 7 rue de Montpatour, auprès des Consorts Poux, représentés par Monsieur POUX Joël, pour les parcelles non bâties d'une superficie de 11 m² soit un montant total de 220€.
- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

e Maire

**Christian DUMAS** 

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 1 2 MARS 2019

Publication le : Notification le :

1 2 MARS 2019

%2/2% DL.19.008

Acte à classer

DL-19-008

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2019-03-12T11-34-06.00 ( MI215713361 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190226-DL-19-008-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

Vente des parcelles cadastrées XZ n.s 133 et 13

les Consorts Poux représentés par monsieur Po

à la commune

Date de décision :

26/02/2019

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.5. Autres actes de gestion du domaine public

3.5.3. Autres actes.

Acte:

DL.19.008-ADT-vente des

Multicanal: Non

parcelles cadastrées XZ n°s 133 et 134 par consort POUX représentés par M. POUX à la commune.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**  Date 12/03/19 à 11:34 Date 12/03/19 à 11:34

Par RICHARD Aurélie Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 11:41